



Révision d'un contrat signé demandé par le vendeur

Par **kate**, le **19/03/2008** à **08:00**

Bonjour,

J'ai acheté un véhicule et le vendeur a accepté la reprise de mon véhicule en l'état. Un contrat a été signé spécifiant le montant de l'acquisition, le montant de la carte grise, le montant de la reprise et l'acompte versé.

3 jours plus tard, le vendeur me contacte en m'informant qu'il est dans l'obligation de réviser le montant de ma reprise à la baisse (ordre de sa direction).

J'ai rencontré son directeur qui me dit qu'il est dans l'obligation de baisser ma reprise, considérant qu'entre le prix du véhicule acheté et le montant de la reprise du véhicule, il vend à perte.

J'objecte sur ce point partant du principe que ces deux actions ne sont pas liées.

Je souhaite votre avis sur le sujet. Merci.